

Rapport du jury

Certification en matière de lutte contre le décrochage scolaire

Session 2025

Académie de TOULOUSE
Service d'information et d'orientation

Présidente du jury Mme Anne VIADIEU, DRAIO Déléguée.

Vice-Présidents

Madame Sylvie BECO GLEIZES, coordinatrice académique MLDS, adjointe à la DRAIO déléguée
Monsieur David MARCOS, conseiller technique EVS auprès du recteur.

Rapport rédigé par Sylvie BECO-GLEIZES, Coordonnatrice académique de lutte contre le décrochage scolaire, et Julie HERRI, Chargée de mission LDS.

1. Conditions d'obtention de la certification

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/5/MENE1710931A/jo/texte>

Organisation des épreuves

- **Épreuve N°1** : séance de formation d'une durée de 30 minutes avec plusieurs jeunes dans le cadre d'une action de lutte contre le décrochage scolaire.
Cette épreuve permet d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécifiques du candidat en matière de prévention du décrochage scolaire et d'accompagnement des jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale prévu à l'article L. 122-2, ainsi que les choix opérés afin de répondre à leurs besoins.
Cette séance de formation est suivie d'un échange de 15 minutes avec le jury.
- **Épreuve N°2** : étude de cas : épreuve orale, préparation d'une durée de 60 minutes, étude d'une situation liée à la problématique de la lutte contre le décrochage scolaire.
A partir de l'étude de cas qui lui est proposée, le candidat formule un diagnostic et des propositions. Cette présentation, qui n'excède pas 15 minutes, est suivie d'un échange de 15 minutes avec la commission.

Cette année les épreuves se sont déroulées à compter de janvier 2025 à mars 2025.

Modalités d'évaluation

- Chaque épreuve est notée sur 20.
- Pour chacune des deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.
- Une note globale au moins égale à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

2. Formation des candidats

Arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034601743?r=t6Xp0czKSE>

ANNEXE

À L'ARRÊTÉ DU 5 MAI 2017 RELATIF À LA MISE EN PLACE D'UNE « CERTIFICATION LUTTE CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE » (CLDS)

MODULES DE FORMATION	DURÉE TOTALE des modules
A. - Formation théorique comportant 6 modules obligatoires d'un volume indicatif de 20 h	120 heures
Décrochage scolaire : prévention et remédiation	
Ingénierie de formation et conduite de projet	
Gestion administrative et financière d'une action de formation	
Coordination d'équipes de formateurs	
Conseil et animation	
Pédagogie différenciée et modulaire en formation	
B. - Trois modules d'approfondissement au choix d'un volume indicatif de 10 h	30 heures
Parcours personnalisés de formation	
Gestion et utilisation des fonds européens	
Travail en partenariat	
Conduite d'entretiens individuels	
Gestion de crise	
Formateur dans une action MLDS	
Référent d'action MLDS	
Coordination et animation d'un GPDS	
Tuteur en parcours personnalisé	
C. - Mise en situation professionnelle (modules obligatoires)	40 heures
Observation et co-animation de séquences de formation (individuelles ou collectives) avec un coordonnateur MLDS (binôme stagiaire CPLDS/coordonnateur MLDS)	
Mise en situation du stagiaire dans l'animation d'un « groupe de prévention » du décrochage scolaire (GPDS)	

Comme l'année dernière, un parcours de formation a été construit en partenariat avec l'E AFC. Tous les modules obligatoires et 3 modules d'approfondissement ont été construits. La formation théorique s'est déroulée entre **janvier 2025 et mars 2025**.

Modules de formation EAFC - CPLDS 2024/2025

Sessions avant épreuve du 29 janvier	Temps en présentiel	Dates
S1 : Culture commune DS et pédagogie différencié.	3h	Mercredi 8 janvier 2025 9h à 12h - EAFC
S2 : Conseils et Méthodologie (études de cas)	3h	Mercredi 8 janvier 2025 14h à 17h - EAFC
S3 : Projets et Partenariats	3h	Mercredi 15 janvier 2025 9h à 12h - EAFC
S4 : Coordination et animation d'un GPDS	3h	Mercredi 15 janvier 2025 13h30 à 16h30 - EAFC
S5 : Mises en pratique (études de cas)	3h	Mercredi 22 janvier 2025 9h-12h - EAFC
S5 : Mises en pratique (études de cas)	3h	Mercredi 22 janvier 2025 14h-17h - EAFC

Cette année, **11** candidats ont suivi la formation.

Tous les modules ont pu avoir lieu.

Un tutorat a été organisé pour chaque candidat afin d'assurer les 40 heures de mise en situation professionnelle et de préparer au mieux l'épreuve 1 de mise en situation. **10 coordonnateurs** MLDS ont accepté d'être tuteurs.

3. Données statistiques et résultats

Répartition des candidatures

- Nombre d'inscrits à la clôture des inscriptions : **37** candidats
- Nombre d'inscrits admis en formation : **11**
- Nombre de présents à l'épreuve 1 : **17**

Dont 13 femmes et 4 hommes

Département d'inscription	Femmes		Hommes	
	2024	2025	2024	2025
Ariège	1	1	0	1
Aveyron	2	0	0	0
Haute-Garonne	2	4	2	2
Gers	2	1	0	0
Lot	2	1	0	0
Hautes-Pyrénées	0	0	0	0
Tarn	2	3	1	1
Tarn-et-Garonne	2	3	0	0
TOTAL	13	13	3	4

Corps d'origine des candidats présents à l'épreuve :

Titulaires 1er degré		Titulaires 2 nd degré		Contractuels en 2 nd degré CDI		Conseiller principal d'éducation	
2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025
2 femmes	1 femme	6 femmes	8 femmes	1 femme		4 femmes	4 femmes
	1 homme	2 hommes	1 homme		1 homme	1 homme	1 homme

Etablissements d'exercice des candidats présents à l'épreuve :

Titulaires 1er degré	Titulaires 2 nd degré	Contractuels en 2 nd degré CDI	Conseiller principal d'éducation
2	COLLEGE - 4 LP - 5	COLLEGE - 1 LP - 1	COLLEGE - 2 LP - 2

Nombre de présents à l'épreuve 2 : 17

Résultats :

Taux de réussite : 82 % (les candidats ayant présenté les deux épreuves : **14** candidats admis, et **3** candidats refusés)

Aucun candidat n'a obtenu de note éliminatoire à une des deux épreuves

Notes obtenues	Epreuve 1		Epreuve 2	
	2024	2025	2024	2025
Note la plus basse obtenue	9	6	9	9
Note la plus haute obtenue	19	18	20	20

Moyenne la plus basse du dernier candidat : **17/40**

Moyenne la plus haute du premier candidat : **38/40**

En 2025, les candidats sont très majoritairement titulaires du 2nd degré. Comme en 2024, les candidats du 1^{er} degré exercent en SEGPA.

- 11 candidats ayant bénéficié du parcours de formation avec l'EAFc ont obtenu leur certification, seule 1 candidate ne l'a pas obtenue.
- 6 candidats exerçant la mission de référent décrochage scolaire RDS, ont obtenu leur certification.

Résultats de la session 2025

Les candidats ayant passé l'intégralité des épreuves (**17** candidats) seuls **14** candidats ont été déclarés admis. Le taux de réussite cette année est de **82 %**, alors qu'il était de **100%** l'année dernière.

En 2025, **3** candidats ont obtenu une note en dessous de la moyenne à une des deux épreuves.

5 candidats ne se sont pas présentés aux deux épreuves.

Cette année les notes des deux épreuves varient. En effet les notes de l'épreuve 1 sont en légère baisse, tandis que celles de l'épreuve 2, restent stables par rapport à celles de l'année dernière.

Les candidats se présentent aux épreuves avec des objectifs différents : l'obtention de la certification permet pour certains candidats à faire reconnaître institutionnellement leur investissement en matière de lutte contre le décrochage scolaire ou à exercer la fonction de coordonnateur de Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire. D'autres se présentent davantage dans le but d'exercer des missions hors de la classe ou pour enrichir leur culture professionnelle, voire étoffer leurs compétences d'enseignant.

4. Remarques générales du jury

Observations générales sur la forme et le contenu des présentations

- L'harmonisation des notes a été abordée et validée par le jury.
- Les mises en situation de l'épreuve 1 des différents candidats sont évoquées.
- Le jury a suggéré de clarifier les attentes de l'épreuve 1 auprès des candidats.
- Sur **17** candidats ayant présenté les deux épreuves, **14** candidats ont été admis, et **3** candidats refusés.
- Cette année les candidats bénéficiant de la formation de l'EAFC ont dû se préparer sur une durée plus réduite que celle de l'année dernière. (Épreuve 2).
- Pour la majorité des candidats, une grande implication dans la conduite de l'épreuve pratique a été constatée.
- On note une légère amélioration des résultats du parcours de formation, malgré une candidate ayant suivi la formation et n'ayant pas validé la certification.
- Comme chaque année, nous observons une différence entre les candidats ayant bénéficié de la formation et ceux qui rencontrent des difficultés, parce qu'ils n'ont pas pu y accéder.

Points d'amélioration :

- Lors de l'épreuve d'analyse de cas, la prise de recul est essentielle pour traiter le sujet à l'échelle de l'établissement.
- Afin d'informer au mieux les chefs d'établissements à l'organisation de cette certification, il serait judicieux de les prévenir dès le mois de juillet, ce qui permettrait aux candidats de mieux se préparer.
- Dans le cadre de l'épreuve n°1 la gestion du temps est un point-clé.
- Les candidats doivent impérativement respecter le déroulement de l'examen figurant sur la circulaire du CPLDS.
- Les candidats doivent cibler des jeunes décrocheurs ou en risque de rupture de parcours de formation.